

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision
Remplace la version

10.02
10.01***

Date de révision
Date d'émission

30-mars-2023
30-mars-2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance
ou de la préparation

2-Éthylhexanol

No.-CAS 104-76-7
N°CE 203-234-3
Numéro d'enregistrement
(REACH) 01-2119487289-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Préparation Revêtements produit de nettoyage Dissolution d'une solution concentrée Forage pétrolier et activités de production Fluides fonctionnels Intermédiaire
Utilisations déconseillées	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	OQ Chemicals GmbH Rheinpromenade 4A D-40789 Monheim Germany
Informations sur le produit	Product Stewardship FAX: +49 (0)208 693 2053 email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	+44 (0) 1235 239 670 (UK) accessible 24/7
Nationale téléphone en cas d'urgence	Tox Info Suisse 145 accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 4, H332

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H335

Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Attention

Déclarations de risque

H332: Nocif par inhalation.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

P261: Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
2-Éthylhexane-1-ol	104-76-7	01-2119487289-20	Acute Tox. 4; H332	> 99,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

			Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 ATE = 1,1 mg/L (Inhalation) (poussière/brouillard)	
--	--	--	--	--

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Toux, mal de tête, faiblesse, Vertiges, Gêne gastro-intestinale, nausée, Évanouissement, Respiration coupée.

Risque particulier

irritation pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:
monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO₂)
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

oxydants forts

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F).

Matière appropriée

acier inoxydable

Matière non-appropriée

Aucun à notre connaissance

Classe de température

T3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation

Revêtements

produit de nettoyage

Dissolution d'une solution concentrée

Forage pétrolier et activités de production

Fluides fonctionnels

Intermédiaire

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Directive 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Nom Chimique	TWA (mg/m ³)	TWA (ppm)	STEL (mg/m ³)	STEL (ppm)	Absorption par la peau
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7	5.4	1			

Suisse limites d'exposition

Suisse SUVA liste

Nom Chimique	TWA (mg/m ³)	TWA (ppm)	STEL (mg/m ³)	STEL (ppm)	STEL facteur / limite de temps
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7	5.4 Vapor and aerosol.	1 Vapor and aerosol.			
Nom Chimique	Néfaste pour l'embryon	Toxique pour le développement	Cancérogène	Mutagène	SUVA Code
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7					Group C

Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

DNEL & PNEC

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	12,8 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	53,2 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	53,2 mg/m ³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	23 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	2,3 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	26,6 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	26,6 mg/m ³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	11,4 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	1,1 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

Environnement

PNEC eau - eau douce	0,017 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,0017 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,17 mg/l
PNEC STP	10 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	0,284 mg/kg dw
PNEC sédiments - eau salée	0,0284 mg/kg dw
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	0,047 mg/kg dw
PNEC oral	55 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc nitrile
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,55 mm
Temps de pénétration	> 480 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle
Évaluation	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
Épaisseur du gant	env 0,8 mm

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide @ 20 °C (68 °F)
Couleur	incolore
Odeur	légère
Seuil olfactif	0,08 ppm
Point de fusion/point de congélation	-89 °C (Point d'écoulement)
Méthode	DIN ISO 3016
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	184 °C @ 1013 hPa
Méthode	OECD 103
Inflammabilité	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.
Limite inférieure d'explosivité	0,79 Vol %
Limite supérieure d'explosivité	12,7 Vol %
Point d'éclair	77 °C @ 1013 hPa
Méthode	ISO 2719
Température d'auto-inflammabilité	280 °C @ 1017 hPa
Méthode	DIN 51794
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	5,8 (0,9 g/l dans l'eau @ 20 °C (68 °F)) OECD 105
Viscosité cinématique	11,833 mm ² /s @ 20 °C
Méthode	DIN 51562
Solubilité	0,9 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105
Coefficient de partage	2,9 (mesuré) OECD 117

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur

Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
0,93	0,093	0,00091	20	68	OECD 104
3,8	0,38	0,003750	50	122	OECD 104

Densité et/ou densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,832	20	68	DIN 51757

Densité de vapeur relative 4,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)

Caractéristiques des particules Non applicable

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Propriétés comburantes

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Poids moléculaire

130,23

Formule moléculaire

C₈ H₁₈ O

log Koc

2,12 calculé

Constante de dissociation

pKa 15,75 @ 25 °C (77 °F) (calculé)

Indice de réfraction

1,431 @ 20 °C

Tension de surface

47 mN/m (0,81 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

Vitesse d'évaporation

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	~2047 mg/kg	rat, mâle	OECD 401
Dermique	LD0	> 3000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 402
Inhalation	CL50	> 0,89 - < 5,3 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Irritation et corrosion				
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	irritation sévère	OECD 404	4h
Yeux	lapin	irritant	OECD 405	
l'appareil respiratoire	Homme	irritant		

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Sensibilisation				
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	Expérience chez l'homme	non sensibilisé	Essai de Maximilisation	

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOEL: 125 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 250 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOEL: 125 mg/kg/d (90d)	souris, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 250 mg/kg/d (90d)	souris, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEC: 120 ppm (90 d)	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		Escherichia coli	négatif	OECD 472	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Cancérogénicité	NOAEL 500 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	négatif	OECD 451, Orale	
Cancérogénicité	NOAEL 750 mg/kg/d	souris mâle/femelle	négatif	OECD 451, Orale	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	in vivo
Toxicité reproductrice	NOAEL 10000 mg/kg/d	rat, parental		OECD 416 Oral(e)	Fertilité Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEL 3000 mg/kg/d	rat, parental		OECD 416 Oral(e)	Toxicité maternelle Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEL 3000 mg/kg/d	rat		OECD 416 Oral(e)	Toxicité pour le développement Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 191 mg/kg/d	souris	négatif	OECD 414, Orale	Toxicité maternelle, Toxicité pour le développement, Tératogénicité
Toxicité pour le développement	NOAEC: 850 mg/m ³	rat		OECD 414, inhalation	Toxicité maternelle, Toxicité pour le développement, Tératogénicité
Toxicité pour le développement	NOAEL 840 mg/kg/d	rat		OECD 414, Dermique	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 2520 mg/kg/d	rat		OECD 414, Dermique	Toxicité pour le développement, Tératogénicité

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

CMR Classification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Mutagénicité

Toxicité pour le développement

Toxicité reproductrice

Cancérogénicité

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Symptômes principaux

Toux, mal de tête, faiblesse, Vertiges, Gêne gastro-intestinale, nausée, Évanouissement, Respiration coupée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

le système respiratoire

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Leuciscus idus(Ide)	96h	LC50: 17,1 mg/l	84/449/EEC C.1
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 28,2 mg/l	OECD 203
Daphnia magna	48h	EC50: 39 mg/l	84/449/EEC C.2
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 11,5 mg/l (Biomasse)	88/302/EEC C.3
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 16,6 mg/l (Taux de croissance)	88/302/EEC C.3
Boue activée (domestique)	24h	NOEC: > 300 mg/l	Méthode du tube de fermentation ETAD

Toxicité à long terme

2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité aquatique	Scenedesmus subspicatus	EC10: 3,2 mg/l (72 h) Biomasse	88/302/EEC C.3	
Toxicité aquatique	Scenedesmus subspicatus	EC10: 5,3 mg/l (72 h) Taux de croissance	88/302/EEC C.3	

12.2. Persistance et dégradabilité

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Biodégradation

100 % (14 d), Boue activée, inadapté, aérobique, OECD 301 C,
97 % (7 d), Boue activée, industriel, inadapté, aérobique, OECD 302 B (Test de Zahn-Wellens).

Dégradation abiotique			
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)			
Type	Résultat	Méthode	
Hydrolyse	donnée non disponible		
Photolyse	DE manquant Durée de vie dans l'atmosphère: 24,6 h	mesuré(e)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	2,9 @ 25 °C (77 °F)	mesuré(e), OECD 117
BCF	38	calculé

12.4. Mobilité dans le sol

2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)		
Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	Koc: 131,1 @ 20 °C	calculé
Tension de surface	47 mN/m (0,81 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14.1 - 14.6

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

ADN

Navire à conteneurs ADN
Marchandise non dangereuse

ADN

Bateau-citerne ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ID 9003

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Substances avec un point d'inflammation supérieur à 60°C et de maximum 100°C (2-Ethylhexanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

Risques secondaires

N3, F

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du produit

Octanol

Type de bateau

2

Catégorie de polluant

Y

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Classe de danger

P

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7	régulé

Inventaires internationales

2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2032343 (EU)
ENCS (2)-217 (JP)
ISHL (2)-217 (JP)
KECI KE-13766 (KR)
INSQ (MX)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC (NZ)
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7	G-3305	cat. 4			

Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com).

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

Informations générales

Une approche quantitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Milieu environnemental

Effets systémiques à long terme par inhalation

Dangers locaux aigus par inhalation

Effets systémiques à long terme par la peau

Une approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Dangers systémiques aigus par inhalation
Effets locaux à long terme par la peau
Dangers locaux aigus par la peau
Dangers locaux par les yeux

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter
Pour toute utilisation par les consommateurs finaux dans les domaines d'utilisation suivants, n'hésitez pas à nous contacter (sc.psq@oq.com)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

Les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques :

Minimisation des collaborateurs exposés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Nettoyage régulier des aires de travail

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard de l'aération générale

Substance/task appropriate gloves

Couverture de la peau avec un matériau-barrière approprié pour un contact potentiel avec des produits chimiques

Protection des yeux

écran facial

Identité du scénario d'exposition

- 1 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 2 Applications en couches
- 3 Applications en couches
- 4 Utilisation dans des détergents
- 5 Dissolution d'une solution concentrée
- 6 Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz
- 7 Fluides fonctionnels
- 8 Fluides fonctionnels
- 9 Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

Numéro du ES 1

court titre du scénario d'exposition

Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2

autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 2.2.v1 (ESVOC 4).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.8 to

montant annuel par site: 240 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.5 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.2 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 5
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Numéro du scénario contribuant 6
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 7
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 8
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 9
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 10
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 11
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 12
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 13
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

14

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

15

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

16

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

17

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

% (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

18

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

19

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90

% (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.717
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.204 mg/kg dw; RCR: 0.717
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.7
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.02 mg/kg dw; RCR: 0.701
Sols agricoles	PEC: 0.027 mg/kg dw; RCR: 0.582
Station d'épuration	PEC: 0.093 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.39 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.037 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.02 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.014 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.001 mg/m ³ ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.002 mg/kg bw/day; RCR: 0.001
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

[mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.217; EE(derm): 0.007
Proc 2	EE(inhal): 5.4263; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 11.39; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 4 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 5 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 6
Proc 5	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 7 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.742 - Scénarios contributeurs 8 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 10 EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 11
Proc 8b	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 12 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 13
Proc 9	EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 14 EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 15 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 16 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 17
Proc 15	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 18 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 19

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;
RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.012
Proc 3	RCR(inhal): 0.89; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 4 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 5 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 6
Proc 5	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.019 - Scénarios contributeurs 7 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 10 RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 11
Proc 8b	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 12 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 13
Proc 9	RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 14 RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 15 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 16 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 17
Proc 15	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 18 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 19

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.00110 mg/l; RCR: 0.06458
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.00864 mg/kg dw; RCR: 0.03087
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00010 mg/l; RCR: 0.05618
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.00075 mg/kg dw; RCR: 0.02685
Sols agricoles	PEC: 0.00007 mg/kg dw; RCR: 0.00157
Station d'épuration	PEC: 0.00078 mg/l; RCR: 0.00008

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m³] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.0543 ; EE(derm): 0.3429
Proc 2	EE(inhal): 5.4263 ; EE(derm): 1.3714
Proc 3	EE(inhal): 16.2788 ; EE(derm): 0.3429
Proc 4	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 6.8571
Proc 8a	EE(inhal): 5.4263 ; EE(derm): 6.8571
Proc 8b	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 6.8571
Proc 9	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 6.8571
Proc 15	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 0.3429

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.0010 ; RCR(derm): 0.0149
Proc 2	RCR(inhal): 0.102 ; RCR(derm): 0.0596
Proc 3	RCR(inhal): 0.3060 ; RCR(derm): 0.0149
Proc 4	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 8a	RCR(inhal): 0.1020 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 8b	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 9	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 15	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.0149

Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

Applications en couches

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories des processus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10: Application au rouleau ou au pinceau
PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors de l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le transfert en vrac et semi-vmrac, travaux d'enduction et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 4.3a.v1 (ESVOC 5).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.22 to

montant annuel par site: 66 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 98%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.7%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 5
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 6
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 7
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 8
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 9
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm²)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

10

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

11

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

12

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 13
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 14
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 15
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 16
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

Propriétés du produit

liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

17

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 10

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

18

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 13

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

19

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 13

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

20

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 15

Propriétés du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

liquide Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure)

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374

Numéro du scénario contribuant

21

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 15

Propriétés du produit

liquide Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure) Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée)

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.696
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.198 mg/kg dw; RCR: 0.696
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.68
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.68
Sols agricoles	PEC: 0.034 mg/kg dw; RCR: 0.724
Station d'épuration	PEC: 0.09 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.382 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.037 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.019 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.027 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.05 mg/m ³ ; RCR: 0.022
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.004 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.025

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] :. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.13; EE(derm): 0.004
Proc 2	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.164
Proc 3	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 0.083
Proc 5	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 1.645

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Proc 7	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 5.143 - Scénarios contributeurs 6 EE(inhal): 5.426; EE(derm): 1.714 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8a	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 8 EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8b	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 10 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 11 EE(inhal): 0.814; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 12
Proc 9	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 13 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 14 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 15
Proc 10	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 3.292 - Scénarios contributeurs 16 EE(inhal): 3.256; EE(derm): 3.292 - Scénarios contributeurs 17
Proc 13	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 18 EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 19
Proc 15	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 20 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 21

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;
RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.01
Proc 5	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.072
Proc 7	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.224 - Scénarios contributeurs 6 RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.075 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8a	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8b	RCR(inhal): 0.382; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 10 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.064; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 12
Proc 9	RCR(inhal): 0.0382; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 13 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 14 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 15
Proc 10	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.143 - Scénarios contributeurs 16 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.143 - Scénarios contributeurs 17
Proc 13	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 18 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 19
Proc 15	RCR(inhal): 0.0382; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 20 RCR(inhal): 1.628; RCR(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 21

Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

Applications en couches

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)
PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10: Application au rouleau ou au pinceau
PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Proc19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts
ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement

Autres explications

Usage professionnel

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)
on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a ERC 8d

autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 8.3b.v1.

quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.003 to/d

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 98 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 1%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

3

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

4

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend les taux de la substance dans le produit : 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

5

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Numéro du scénario contribuant 6
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 7
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 8
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 9
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

10

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11

Propriétés du produit

liquide

Comprend les taux de la substance dans le produit : 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

11

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

12

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

13

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

14

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 19

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

15

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 11

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.003 mg/l; RCR: 0.179
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.051 mg/kg dw; RCR: 0.179
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00028 mg/l; RCR: 0.0163
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.005 mg/kg dw; RCR: 0.163
Sols agricoles	PEC: 0.00074 mg/kg dw; RCR: 0.016
Station d'épuration	PEC: 0.002 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.173 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de	PEC: 0.016 mg/kg ww; RCR: 0.01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

mer)	
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.001 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.00055 mg/m ³ ; RCR: 0.001
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.00041 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] .: EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.011; EE(derm): 0.01
Proc 2	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.055
Proc 3	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.028
Proc 5	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 0.548
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.548
Proc 8b	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.548
Proc 10	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 1.097 - Scénarios contributeurs 9 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.097 - Scénarios contributeurs 10
Proc 11	EE(inhal): 6,511; EE(derm): 24.286 - Scénarios contributeurs 11 EE(inhal): 10.85; EE(derm): 2.143 - Scénarios contributeurs 15
Proc 13	EE(inhal): 2.17; EE(derm): 0.548
Proc 15	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.014
Proc 19	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.829

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 5	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.024
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.024
Proc 8b	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.024
Proc 10	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.048 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.048 - Scénarios contributeurs 9
Proc 11	RCR(inhal): 0.509; RCR(derm): 0.186 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.488; RCR(derm): 0.093 - Scénarios contributeurs 15
Proc 13	RCR(inhal): 0.17; RCR(derm): 0.024
Proc 15	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.01
Proc 19	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.123

Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Utilisation dans des détergents

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories des processus

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.002 to

montant annuel par site: 0.03 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 5
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 6
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 7
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 8
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 9
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.683
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.194 mg/kg dw; RCR: 0.683
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.666
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.666
Sols agricoles	PEC: 0.026 mg/kg dw; RCR: 0.543
Station d'épuration	PEC: 0.087 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.182 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.017 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.013 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.764E-4 mg/m ³ ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 5.749E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] : EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur.

Proc 2	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.055
Proc 3	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.028
Proc 7	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 1.714
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributants 5 EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributants 6
Proc 8b	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributants 7 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributants 8 EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributants 9

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 2	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Proc 7	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.075
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 5
	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 7
	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 8
	RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 9

Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

Dissolution d'une solution concentrée

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories des processus

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire) on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8d

quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.274 to/d

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 20%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000
le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets
éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures

Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm²)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 5
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

6

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

7

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.011 mg/l; RCR: 0.64
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.182 mg/kg dw; RCR: 0.64
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.011 mg/l; RCR: 0.624
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.018 mg/kg dw; RCR: 0.624
Sols agricoles	PEC: 0.023 mg/kg dw; RCR: 0.498
Station d'épuration	PEC: 0.08 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.401 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.038 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.02 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.012 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.645E-4 mg/m ³ ; RCR: 0.01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Homme par l'environnement - Exposition par consommation d'aliments : 0.001 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Administration orale
Homme par l'environnement - RCR: 0.01
Modes combinés

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] : EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 5	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributeurs 2 EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 3
Proc 8a	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributeurs 4 EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 5
Proc 8b	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributeurs 6 EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 7

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 5	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 2 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 3
Proc 8a	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 4 RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 5
Proc 8b	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 6 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 7

Numéro du ES 6

court titre du scénario d'exposition

Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opérations de vibreur et maintenance

Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 4.5a.v1 (ESVOC 11).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.022 to

montant annuel par site: 0.44 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.1 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 7 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 5
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 6
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 7
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 8
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 9
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 10
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

11

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

12

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

13

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 5

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Pour l'extérieur

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface) PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.696

Eau douce (sédiment) PEC: 0.198 mg/kg dw; RCR: 0.696

Eau de mer (de surface) PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.68

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.68
Sols agricoles	PEC: 2.787E-4 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 0.09 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.182 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.017 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.001 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.542E-4 mg/m ³ ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 4.483E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. L'exposition estimée est indiquée soit pour la sollicitation systémique à court ou long terme soit pour la sollicitation locale, selon l'évaluation des risques la plus conservatrice (la plus stricte). EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] : Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.011; EE(derm): 0.001
Proc 2	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.055
Proc 3	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.028
Proc 5	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributeurs 5 EE(inhal): 3.798; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 13
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 6 EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8b	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 8 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 9 EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 10
Proc 15	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 11 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 12

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 5	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 5 RCR(inhal): 0.297; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 13
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 6 RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8b	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 9 RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 10
Proc 15	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.204 - Scénarios contributeurs 12

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Numéro du ES 7

court titre du scénario d'exposition

Fluides fonctionnels

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes fermés

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel

Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 7

autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 7.13a.v1 (ESVOC 31).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 4.48 to

montant annuel par site: 90 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.1 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.03 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 5
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

6

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

7

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

8

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Numéro du scénario contribuant 9
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 10
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 11
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant 12
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 13

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 14

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.011 mg/l; RCR: 0.629
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.179 mg/kg dw; RCR: 0.63
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.613
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.017 mg/kg dw; RCR: 0.613
Sols agricoles	PEC: 0.023 mg/kg dw; RCR: 0.488
Station d'épuration	PEC: 0.078 mg/l; RCR: 0.001
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.18 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.016 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.012 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 6.221E-4 mg/m ³ ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 5.578E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] : EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.033; EE(derm): 0.004
Proc 2	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.164
Proc 3	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 0.083
Proc 8a	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 5 EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 7 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 8 EE(inhal): 0.814; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 9
Proc 9	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 10 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 11 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 12
Proc 15	EE(inhal): 0.488; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 13 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 14

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.01
Proc 8a	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 5 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	RCR(inhal): 0.382; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 7 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.064; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 9
Proc 9	RCR(inhal): 0.382; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 10 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 12
Proc 15	RCR(inhal): 0.038; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 13 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 14

Numéro du ES 8

court titre du scénario d'exposition

Fluides fonctionnels

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC9a: Large utilisation en intérieur de substances en systèmes fermés

ERC9b: Large utilisation en extérieur de substances en systèmes fermés

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel

Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)
on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 9a ERC 9b

autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 9.13b.v1 (ESVOC 32).

quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.003 to/d

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 5%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 5%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

3

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

4

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

5

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

6

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

7

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

8

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 20

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.004 mg/l; RCR: 0.217
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.062 mg/kg dw; RCR: 0.217
Eau de mer (de surface)	PEC: 3.404E-4 mg/l; RCR: 0.2
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.006 mg/kg dw; RCR: 0.2
Sols agricoles	PEC: 0.003 mg/kg dw; RCR: 0.055
Station d'épuration	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.191 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de	PEC: 0.017 mg/kg ww; RCR: 0.01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

mer)	
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.016 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.002 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.546E-4 mg/m ³ ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 4.983E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.033; EE(derm): 0.004
Proc 2	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.164
Proc 3	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 0.083
Proc 8a	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.645
Proc 9	EE(inhal): 6.511; EE(derm): 0.823
Proc 15	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.041
Proc 20	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.205

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.01
Proc 8a	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.072
Proc 9	RCR(inhal): 0.49; RCR(derm): 0.509
Proc 15	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 20	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01

Estimation de l'exposition et référence de la source

Numéro du ES

9

court titre du scénario d'exposition

Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a

autre spécification

Méthodes à sec, SpERC ESVOC 6.1a.v1.

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.5 to

montant annuel par site: 150 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.01%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 03%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant 5
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

6

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

7

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

8

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

9

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

10

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

11

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

12

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

13

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

14

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

15

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

16

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

Numéro du scénario contribuant

17

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

18

Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant

19

Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.683
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.194 mg/kg dw; RCR: 0.683
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.666
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.666
Sols agricoles	PEC: 0.026 mg/kg dw; RCR: 0.543
Station d'épuration	PEC: 0.087 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.376 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de	PEC: 0.036 mg/kg ww; RCR: 0.01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision

10.02

mer)	
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.019 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.013 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.649E-4 mg/m ³ ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.001 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m³] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.054; EE(derm): 0.007
Proc 2	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 11,39; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 4 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 5 EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 6
Proc 4	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 7 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 8 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 10
Proc 8b	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 11 EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 12 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 13 EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 14
Proc 9	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 15 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 16 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 17
Proc 15	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 18 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 19

Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.012
Proc 3	RCR(inhal): 0.89; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 4 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 5 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 6
Proc 4	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 7 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 10
Proc 8b	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 12 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 13 RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 14
Proc 9	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 15 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 16 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 17
Proc 15	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 18

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol
10050

Version / révision 10.02

RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contribuant 19

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter